



# **ACTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN FAVEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX**

*données mises à jour janvier 2010*

responsable presse

**Laurence Lévy**

téléphone

**00 33 (0)1 53 67 76 05**

mail

**laurence.levy@fondation-**

**patrimoine.com**

adresse

**Fondation du Patrimoine**

**23, rue Charles Fourier**

**75013 Paris**

site

**www.fondation-**

**patrimoine.com**

## **SOMMAIRE**

<b>1. COMMUNIQUE DE PRESSE .....</b>	<b>2</b>
<b>2. LE MECENAT POPULAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>A. TYPOLOGIE DES SOUSCRIPTIONS LANCEES PAR LA FONDATION .....</b>	<b>3</b>
<b>B. TYPOLOGIE DES PROJETS SOUTENUS .....</b>	<b>3</b>
<b>C. NATURE DES PORTEURS DE PROJETS .....</b>	<b>4</b>
<b>D. PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>E. TAILLE DES COMMUNES OU SONT SITUES LES PROJETS .....</b>	<b>4</b>
<b>F. MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX SOUTENUS .....</b>	<b>4</b>
<b>G. NOMBRE D'EMPLOIS MAINTENUS OU CREEES DANS LE BATIMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>H. BILAN DES SOUSCRIPTIONS TERMINEES .....</b>	<b>4</b>
<b>3. LES SUBVENTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX .....</b>	<b>4</b>
<b>4. MECENAT BETTENCOURT .....</b>	<b>5</b>
<b>5. ACTION EN FAVEUR DES PATRIMOINES JUIF ET PROTESTANT .....</b>	<b>5</b>
<b>6. INFORMATIONS PRATIQUES .....</b>	<b>6</b>

## **1. COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine contribue à la restauration d'édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels et paysagers, menacés de dégradation ou de disparition.**

**La sauvegarde du patrimoine religieux fait partie intégrante de ses missions et représente plus de 70% de ses interventions en faveur des projets publics.**

**A fin 2009, la Fondation est intervenue en faveur de plus de 1600 lieux de culte (églises, chapelles, temples, synagogues...).**

**Elle apporte une aide aux porteurs de projets grâce à l'organisation de souscriptions publiques qui mobilisent le mécénat populaire, et qui sont ensuite abondées par des subventions ou des apports de mécènes.**

**La Fondation contribue ainsi à la préservation et à la valorisation de notre héritage spirituel dans toute sa diversité.**

## 2. LE MECENAT POPULAIRE

La réalisation de projets de restauration dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité locale ou une association peut être accompagnée d'une souscription permettant de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de ces projets.

Par l'intermédiaire de la Fondation, une commune ou une association peut faire appel à la générosité publique pour le financement de projets en faisant bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux prévus par la loi d'août 2003 relative au mécénat.

La Fondation du Patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage les sommes ainsi rassemblées (déduction faite de 3% de frais de gestion).

### **Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :**

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 66% du don dans la limite globale de 20% du revenu imposable ;
- de l'impôt sur la fortune, à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50.000 € ;
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Depuis 2002, la Fondation du Patrimoine a lancé plus de 2200 souscriptions, dont 1600 en faveur du patrimoine religieux.

En 2009, 610 nouvelles souscriptions ont été lancées, dont 445 pour le patrimoine religieux.

### A. TYPOLOGIE DES SOUSCRIPTIONS LANCEES PAR LA FONDATION

- patrimoine religieux : 73%
- patrimoine lié à l'eau : 10%
- autre : 5%
- patrimoine rural : 7%
- patrimoine industriel : 2%
- patrimoine militaire : 2%
- patrimoine artistique : 1%

### B. TYPOLOGIE DES PROJETS SOUTENUS

- église : 69%
- chapelle : 19%
- objets mobiliers : 4%
- calvaire : 3%
- temple : 3%
- abbaye : 1%
- synagogue : 1%

#### C. NATURE DES PORTEURS DE PROJETS

- communes : 88%
- associations : 12%

#### D. PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- non protégé : 78%
- inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH : 16%
- classé : 6%

#### E. TAILLE DES COMMUNES OU SONT SITUÉS LES PROJETS

- près de 45% des communes ont moins de 500 habitants
- plus de 75% des communes ont moins de 2000 habitants

#### F. MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX SOUTENUS

- de 2002 à 2009 : 215 000 000 €
- 2009 : 63 000 000 €

#### G. NOMBRE D'EMPLOIS MAINTENUS OU CRÉÉS DANS LE BÂTIMENT (SOURCE INSEE)

- de 2002 à 2009 : 795 emplois par an
- 2009 : 1865 emplois par an

#### H. BILAN DES SOUSCRIPTIONS TERMINÉES

Sur les 1600 opérations de souscription lancées par la Fondation en faveur du patrimoine religieux, 510 sont aujourd'hui clôturées, et plus de 1000 sont toujours vivantes.

##### Données concernant les 510 souscriptions achevées :

- montant total des travaux réalisés : 48 500 000 €
- montant total des sommes recueillies : 4 185 000 €
- montant moyen des travaux par projet : 95 100 €
- montant moyen collecté : 8 200 €
- apport moyen de la collecte par rapport aux travaux : 8,6 %

### **3. LES SUBVENTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX**

Lorsque la souscription a atteint au minimum 5% du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine l'abonde d'une subvention. Celle-ci est financée grâce à une dotation versée par l'état au titre des successions vacantes, et à des partenariats conclus avec des collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux et intercommunalités).

##### Données calculées sur la base des subventions qui ont abondé les 510 souscriptions achevées :

- montant des subventions accordées entre 2002 et 2009 : 4 692 000 €
- montant de subvention moyen : 9 200 €
- apport moyen de la subvention par rapport aux travaux : 9,7 %
- montant moyen du soutien de la Fondation (souscription + subvention) : 17 400 € – soit 20 % du coût des travaux.

#### **4. MECENAT BETTENCOURT**

En fin d'année 2003, Liliane et André Bettencourt faisaient don d'un million d'euros à la Fondation du Patrimoine.

De 2005 à 2009, la Fondation Bettencourt-Schueller décidait d'attribuer une aide de 660 000 € à la Fondation du Patrimoine (500 000 € en 2005, et 40 000 € en 2006, 2007, 2008 et 2009).

Cette dernière a décidé de consacrer ces mécénats à des opérations de sauvegarde et de mise en valeur d'édifices religieux non protégés par l'état au titre des Monuments Historiques (sauf exception), et dont la maîtrise d'ouvrage était assurée par une collectivité territoriale ou une association.

Grâce à ces mécénats, 135 opérations de sauvegarde du patrimoine religieux ont été soutenues de 2004 à 2009.

- montant moyen du soutien de la FdP (souscription + mécénats de Liliane et André Bettencourt et de la Fondation Bettencourt-Schueller) : 24 %

#### **5. ACTION EN FAVEUR DES PATRIMOINES JUIF ET PROTESTANT**

Chaque année depuis 2005, la Fondation du Patrimoine dote au niveau national une enveloppe financière spécifiquement dédiée à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines juif et protestant. De même que pour les autres types de patrimoine, ces subventions sont conditionnées à la réussite des souscriptions publiques. Les projets sont soumis à l'approbation d'un comité d'orientation présidé par la Fondation du Patrimoine, et composé de personnalités éminentes de ces deux communautés.

Ces fonds ont permis à ce jour de soutenir 51 opérations, à hauteur de 42 pour le patrimoine protestant et de 9 pour le patrimoine juif.

Lors de la prochaine réunion des comités d'orientation qui aura lieu le 9 février prochain, 9 projets protestants et 6 projets juifs seront présentés. Une somme de 200 000 € sera du

#### **COMITE D'ORIENTATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PROTESTANT**

Comité présidé par Hans GUGGENBUHL

Jean-François COLLANGE (Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine), Alain DUHAMEL (RTL), Antoine DURRLEMAN (Cour des Comptes), Frédérique HEBRARD, Pierre JOXE (Conseil Constitutionnel), Catherine LALUMIERE (Maison de l'Europe de Paris), J-Thierry du PASQUIER (Société de l'Histoire du Protestantisme Français), Robert WERNER.

## COMITE D'ORIENTATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE JUIF

Comité présidé par Hans GUGGENBUHL

Claude BLOCH, Léon CLIGMAN (Président d'INDRECO), Roger CUKIERMAN (Président d'Honneur du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), Serge KLARSFELD (Président des Fils et Filles des Déportés Juifs de France), Jean-Claude KUPERMINC (Conservateur de la bibliothèque et des archives Head Librarian), Jean-Pierre LAMBERT (Vice-Président du B'nai B'rith de France), Salomon LEVY, Max LIBRATI, Joël MERGUI (Président du Consistoire Central), Jean-Pierre MEYERS (Vice-Président de L'OREAL), Max POLONOVSKI (Conservateur en chef du Patrimoine, Directeur du Musée des Plans-reliefs), Richard PRASQUIER (Président du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), Gilbert ROOS (Consul Honoraire d'Israël), Ady STEG (Président de l'Alliance Israélite Universelle).

## 6. INFORMATIONS PRATIQUES

### FONDATION DU PATRIMOINE

23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

**Standard :** 00 (33) 1 53 67 76 00

**Site :** [www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)